



Commune de
1358 Valeyres-sous-Rances

Valeyres-sous-Rances, le 20 mai 2026

Au Conseil général
de et à
1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 42/26 : Demande d'un crédit complémentaire au crédit accordé dans le cadre du préavis municipal 12/22 investissement – Réaménagement, construction d'infrastructures pour notre déchetterie

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

I. But du préavis

Le présent préavis a pour but de soumettre à la validation du Conseil général le dépassement final du crédit de construction accordé dans le cadre du préavis 12/22 Demande d'un crédit de CHF 580'000.00 TTC / CHF 538'533.00 HT pour le réaménagement, construction d'infrastructures pour notre déchetterie.

Il entend regrouper de manière détaillée et en toute transparence l'ensemble des informations nécessaires à la bonne compréhension des diverses phases du chantier, des problèmes rencontrés et de leurs incidences sur les dépenses engagées.

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal 42/26, relatif à une demande de crédit complémentaire d'investissement de CHF 96'467.00 HT pour le dépassement de crédit alloué.

II. Historique et crédit

Le but de ce chapitre est d'informer le Conseil général sur les causes des dépassements, ainsi que les améliorations survenues durant toutes les phases du chantier. Ceux-ci ont engendré un dépassement de crédit global par rapport à ce qui a été alloué par le conseil.

En guise de préambule, il est rappelé que le chantier a débuté le 12 août 2025 et s'est achevé en décembre 2025. L'infrastructure a été mise en service le 12 décembre 2025. Actuellement, nous sommes toujours en discussion pour les derniers travaux de finition.

Une demande de crédit de CHF 580'000.00 TTC a été approuvée lors de la séance du 12 octobre 2022. A cette époque, le taux de la TVA s'élevait à 7.7%. Dès le 1er janvier 2024, ce taux a été porté à 8,1%.

La Municipalité a soumis ce domaine autofinancé au régime de la TVA effective plutôt qu'au régime forfaitaire. Cette opération a permis de récupérer intégralement la TVA payée. A ce jour, il s'agit de CHF 48'417.40.

III. Coûts de construction - analyse du dépassement des coûts – Amortissement

Le dépassement lié aux travaux trouve sa cause pour les raisons majeures indiquées après chaque chapitre concerné :

Les 1ères offres pour le projet sont datées de décembre 2021, la majorité de mars 2022.

	Devis	Réalisé	Différence
Mise à l'enquête / ingénieurs	20 000.00		
Plan, mise à l'enquête, plus Etat		7 000.00	
Divers Ingénieurs		32 291.70	
		39 291.70	
Dépassement			19 291.70

Explication du dépassement

Rapport de pollution demandé par le Canton à cause du sous-sol (décharge, site pollué) 16 551.00

Demandes supplémentaires à l'ingénieur 3 890.00

	Devis	Réalisé	Différence
Terrassement, drainage, creuse, diverses conduites, maçonnerie, travaux de réaménagement	108 200.00		
Installation de chantier		16 550.00	
Terrassement, grave, fouille, diverses canalisations, maçonnerie		221 250.99	
		237 800.99	
Dépassement			129 600.99

Explication du dépassement

Muret le long du bâtiment pour stabiliser l'infrastructure (pas possible de creuser des fondations) 17 802.50

Grave etc. pour aplanir le site et ne pas toucher au sous-sol site pollué (ancienne décharge) 45 000.00

Augmentation des coûts de construction entre 2022 et 2025

L'indice du prix de la construction a augmenté de 10% depuis octobre 2021.

	Devis	Réalisé	Différence
Bâtiment	145 600.00		
Bâtiment métallique sans gouttière		87 843.17	
		87 843.17	
Economie			-57 756.83

	Devis	Réalisé	Différence
Electricité & vidéo surveillance	33 400.00		
Electricité, vidéo, alim. tableau, balance etc.		24 791.86	
		24 791.86	
Economie			-8 608.14

	Devis	Réalisé	Différence
Balance, barrière d'entrée & gestion informatique	116700		
Barrière, balance, gestion informatique etc		139 631.00	
		139 631.00	
Dépassement			22 931.00

Explication du dépassement

Après remaniement du projet, il a été opté pour une balance supplémentaire 12 882.00
 La détection cellulaire a été choisie pour la barrière afin de sortir du site.
 L'entreprise Inetronic, dont l'offre était plus onéreuse, a été choisie pour la garantie de fonctionnement des balances sur plusieurs années.

	Devis	Réalisé	Différence
Equipement intérieur	52 000.00		
Divers caisses, charriot élévateur, balayeuse, bureau, WC, armoire, timbreuse, etc		68 912.60	
		68 912.60	
Dépassement			16 912.60

Explication du dépassement

WC 2 845.90
 Transformation de 2 containers existants pour le verre 7 840.00
 Les chariots sur mesure ont coûté plus que prévu.
 Les caisses fourre-tout ont augmenté entre le projet et l'achat.

	Devis	Réalisé	Différence
Clôture	20 000.00		
Barrière intérieure & extérieure, plot béton, etc		5 271.85	
		5 271.85	
Economie			-14 728.15

	Devis	Réalisé	Différence
Divers & imprévu	40000		
Ordinateur		365.20	
		365.20	
Economie			-39 634.80

Préavis 12/22	538 533.00	
Réalisé au 30.04.2026		603 908.37
Dépassement		68 008.37
A réaliser pose d'un chéneau	10 000.00	
Enrobé pour un montant max. de	20 000.00	
Montant prévu de construction		633 908.37
Montant arrondi à		635 000.00
Montant total du dépassement		96 467.00
Amortissement ordinaire 2024-2025		36 000.00
Amortissement supplémentaire 2025		40 000.00
Montant à amortir dès 2026		<u>559 000.00</u>

Par conséquent, le montant total du réaménagement de la déchetterie s'élève à CHF **635'000.00 HT**.

Le total du crédit complémentaire se monte à CHF 96'467.00 HT.

Dans un souci de transparence, les heures et charges sociales du municipal ayant participé au chantier ont également été comptabilisées. Cette participation a permis de réduire les coûts facturés par les entreprises. Le montant correspondant s'élève à CHF 4'439.20 et a été incorporé dans les comptes 2025. Le montant total du réaménagement de la déchetterie s'élèvera donc à environ CHF 640'000.00 HT

IV. Conclusion

Les objectifs du projet étaient les suivants :

- Passer d'une déchetterie ménagère à une déchetterie villageoise
- Identifier toute personne accédant à la déchetterie, au moyen d'une barrière et d'une carte d'accès
- Installer des caméras vidéo pour surveiller le bon déroulement des processus
- Permettre un accès plus étendu à la déchetterie, en élargissant les horaires d'ouvertures
- Appliquer le principe du pollueur-payeur. Les coûts de la gestion des déchets sont payés par ceux qui en sont à l'origine (Loi fédérale sur la protection de l'environnement art.32)
- Être proactif en matière de tri de déchets en introduisant des tarifs différenciés
- Offrir un meilleur confort aux utilisateurs (construire un hangar avec parking, sol en dur)

En raison de l'augmentation des coûts, notamment dans le domaine de la construction, la Municipalité a dû prendre certaines mesures afin de limiter le dépassement du budget.

Elle a ainsi renoncé, à ce stade, à l'installation de la grande balance destinée aux remorques ainsi qu'au bétonnage du parking.

Malgré ces adaptations, la Municipalité estime que cette infrastructure permet d'atteindre pleinement les objectifs présentés dans le préavis 12/22.

De plus, elle offre dès à présent la possibilité à d'autres communes de nous rejoindre, sans investissement complémentaire.

Au vu des éléments relevés ci-dessus, la Municipalité de Valeyres-sous-Rances invite le Conseil général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

- vu le préavis municipal no 42/26 : Demande d'un crédit complémentaire au crédit accordé dans le cadre du préavis municipal 12/22 investissement – Réaménagement, construction d'infrastructures pour notre déchetterie ;
- entendu le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'accepter le crédit d'investissement complémentaire de CHF 96'467.00 HT ;
- D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt aux meilleures conditions du marché, en faisant usage de l'autorisation en matière de plafond d'endettement délivrée pour la législature 2021-2026 ;
- D'intégrer dans les budgets à venir les charges d'intérêts et d'amortissements calculées sur 30 ans ;

DECHARGE

La Municipalité et la commission des finances de leur mandat.

Adopté en séance de Municipalité le 19 mai 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique



A. Baumann



La secrétaire



L. Sanchez

Municipal responsable : M. Béat Jenni - 079 448 42 89